



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

matériel ferroviaire

Question écrite n° 15706

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation de l'établissement GEC Alsthom Transport-Sif (matériel ferroviaire) à Saint-Ouen. Cet établissement (930 salariés) est aujourd'hui soumis à différents projets d'externalisation d'activités et de personnel. Ces projets font suite à d'autres transferts engagés depuis mai 1996 (ateliers mécaniques, électronique, reprographie, achats, informatiques...). La direction justifie ses choix par le manque de compétitivité de l'établissement, le manque de compétence du personnel. Pourtant le bilan 1996/1997 (le dernier publié) montre que l'entreprise est en bonne santé : les profits + 92 %, les dividendes versés aux actionnaires + 10 %, productivité par salarié + 11,2 %. A cela s'ajoutent une participation en hausse et l'intéressement proposé aux salariés de l'établissement pour cette année. Hong-Kong, Singapour, Indonésie, Corée, Santiago, Brésil, Le Caire, Athènes, etc., autant de marchés internationaux où le personnel GEC Alsthom a démontré sa compétence, son savoir-faire. Reste le marché national, notamment avec la SNCF (50 % du chiffre d'affaires de l'établissement) dont la faiblesse des commandes serait, selon la direction, responsable de la situation faite aux entreprises constructives de matériel ferroviaire. Ainsi 170 emplois, voire plus, seraient supprimés en 1998 sur le site de Saint-Ouen, auxquels il faut ajouter les 37 emplois supprimés en 1996 et les 116 en 1997. Les salariés estiment que les mesures positives telles que le plan emplois-jeunes, les 35 heures sans perte de salaire, risquent d'être sans effet, annulées par les suppressions d'emplois dans l'industrie, d'autant que la négociation sur la réduction du temps de travail à 35 heures n'est pas encore abordée dans l'établissement. Elle lui demande d'intervenir pour obtenir de la direction de l'établissement GEC Alsthom Sif à Saint-Ouen, de la direction générale de la division transport située également à Saint-Ouen, des informations sur l'utilisation des aides financières de l'Etat dont bénéficie l'entreprise, pour que GEC Alsthom abandonne ses projets d'externalisation.

Texte de la réponse

L'établissement SIF d'Alsthom Transport, sis à Saint-Ouen, est spécialisé dans la fabrication de systèmes électroniques et informatiques de pointe pour la gestion des réseaux ferrés (tels que les systèmes de signalisation, d'aide à la conduite, à l'exploitation et à la maintenance, de contrôle continu de vitesse, de gestion et de commandes sécuritaires des signaux et des aiguillages, etc.) et emploie à cette activité un effectif de 930 personnes. Non concerné par les plans d'ajustement des effectifs mis en oeuvre au sein de l'entreprise entre 1996 et 1998, cet établissement a en revanche procédé sur cette période à des opérations d'externalisation de certaines de ses activités considérées comme n'entrant plus dans son corps de métier, telles en particulier que la fabrication des produits électromécaniques. Les emplois correspondant à ces activités ont été transférés, en application de l'article L. 122-12 du code du travail, au sein des entreprises repreneuses. L'inquiétude des salariés concernés est compréhensible, comme la réticence de ceux qui ont un attachement fort à la culture de leur entreprise. Il est pour autant difficile pour le Gouvernement de s'opposer à une opération prévue par le code du travail et qui ne conduit pas à des suppressions de postes. Par ailleurs, et au-delà des opérations ainsi menées au sein de cet établissement, des négociations-cadres sur l'aménagement et la réduction du temps de travail ont été engagées au niveau de la société Alsthom Transport.

Données clés

Auteur : [Mme Muguette Jacquaint](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15706

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1998, page 3227

Réponse publiée le : 30 novembre 1998, page 6575